



## Fonds de mobilité : diffusion de la recherche

**Quoi :** Le *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche* fournit un nombre limité de subventions de voyage aux doctorant.e.s et chercheur.euse.s postdoctoral.e.s souhaitant présenter leurs travaux dans le cadre d'activités du Projet de partenariat, telles que les colloques bisannuels (ex. Colloque international du CRIMT du mois d'octobre 2024), le Réseau K du Congrès de SASE, les séminaires et les symposiums organisés par les Centres partenaires et portant l'identification du Projet, y incluant lorsque ces séminaires ou symposiums sont tenus dans le cadre d'un colloque ou d'un congrès d'association (ex. les activités liées au Projet et tenues à l'ACRI, LERA, AIRAANZ, ILERA, etc.).

Il s'agit d'un financement de contrepartie, où la première moitié du montant est assumée par la subvention de partenariat CRSH, puis la seconde, par le ou la (co)directeur.trice de l'étudiant.e.

Le *Fonds de mobilité, volet Diffusion de la recherche* remboursera, le cas échéant, jusqu'à concurrence de **800 \$ CA** de frais d'inscription. Le ou la candidat.e pourra également réclamer jusqu'à **100 \$ CA** (au total de l'aller et du retour) en remboursement de frais de voyage si l'activité se déroule à moins de 250 km de son lieu d'étude (là où il ou elle est basé habituellement), et jusqu'à **2 000 \$ CA** si elle se déroule à plus de 250 km de ce dernier (le tableau ci-dessous détaille les maximums remboursables, selon le point de départ et de destination).

Départ de... /	Destination ...	Amérique	Europe	Asie	Océanie
Amérique		Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 2 000 \$
Europe		Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 2 000 \$
Asie		Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$
Océanie		Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$

Si un transport d'appoint (taxi, train de banlieue, etc.) est nécessaire entre le terminal d'arrivée/de départ (aéroport, gare de train, etc.) et le site du colloque ou d'hébergement, le ou la candidat.e pourra réclamer un montant pouvant aller jusqu'à **90 \$ CA** (maximum de 45 \$ à l'aller et 45 \$ au retour). De plus, si la distance entre le lieu d'étude et le site de l'activité justifie l'hébergement sur place (ex. le colloque a lieu dans une autre ville et le coût d'aller-retour quotidien serait trop élevé), les candidat.e.s pourront réclamer jusqu'à **140 \$ CA** par jour pour l'hébergement (multiplié par le nombre de jours que durera l'activité, plus un ; plus deux si le point de départ ou de destination est l'Océanie), et jusqu'à **70 \$ CA** par jour en indemnité (*per diems*, jusqu'à 54 \$ CA si l'activité se déroule au Canada, 70 \$ CA si elle se déroule ailleurs dans le monde). Les dépenses couvertes par d'autres sources (par exemple, si le petit-déjeuner est inclus dans le coût de la chambre d'hôtel, si les repas sont inclus dans les frais d'inscription au colloque, si certains repas ont été pris à domicile ou payés par un collègue, etc.) ne doivent pas être incluses dans votre demande de remboursement.

**IMPORTANT :** lorsque ces montants doivent être payés en devises étrangères, le taux de change applicable est celui en vigueur au moment du **versement des fonds**.

### NOTES AUX CANDIDAT.E.S :

Puisque la moitié du montant demandé devra être sollicitée ou versée par votre (co)directeur.trice de recherche (par exemple, sollicitée auprès d'un centre partenaire, d'un département, d'une école ou d'une faculté ou versée à partir d'un contrat ou d'une subvention de recherche), il est important de discuter de

la possibilité de faire rembourser votre participation au colloque ou congrès **avant d'amorcer la rédaction de votre demande de financement**. Le *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche* ne vise pas à financer la participation à des activités (séminaires, conférences, congrès, etc.) qui ne sont pas liées au Projet de partenariat. Par ailleurs, l'étudiant.e ne peut recevoir plus de trois subventions de diffusion au cours de son programme d'étude. **NOTE IMPORTANTE** : Ce programme vise le remboursement de frais associés à la participation des candidat.e.s à des activités en présence (sur site). Ceux et celles qui souhaitent obtenir le remboursement de frais découlant d'activités en ligne (le cas d'une activité virtuelle exigeant une inscription payante) verront à déposer une demande simplifiée, dont les règles figurent au : <https://bit.ly/3wCOAQ4>. À noter que le remboursement des frais d'inscription à une ou plusieurs activités en ligne ne compte pas comme l'une des trois subventions de diffusion que peut demander un.e candidat.e au cours de son programme d'étude.

**Quand :** Le programme prévoit trois cycles de financement par année ; un au printemps (avril), un à l'été (août), puis un à l'automne (décembre).

**Qui :** Pour être admissibles, vous devez :

- être inscrit.e à temps plein à un programme de doctorat ou réaliser un stage postdoctoral ;
- étudier sous la direction ou la codirection d'un ou d'une cochercheur.euse membre du Projet de partenariat (veuillez consulter la liste des cochercheur.euse.s en pièce jointe ou au : <https://bit.ly/47bBbHH>);
- avoir été accepté.e (ou en attente de l'être) pour présentation dans le cadre d'une activité liée au Projet de partenariat. La proposition de communication doit être étroitement liée au projet de thèse ou de stage postdoctoral du ou de la candidat.e, de même qu'au Projet de partenariat ;
- être l'auteur.e (ou coauteur.e) de la communication et être sensé.e la présenter. **IMPORTANT**: même s'il y a plusieurs auteur.e.s, une seule personne peut recevoir la subvention du *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche* ;
- chercher, dans le cadre de vos travaux, à contribuer à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle.

**Comment:** Le dossier de candidature doit inclure les détails et les documents suivants :

- une courte lettre de présentation, laquelle doit préciser la date de la première inscription au programme de doctorat ou au stage postdoctoral, le nom du ou de la (co)directeur.trice de recherche, le nom et la date de l'activité pour laquelle le financement est demandé ;
- une copie de la proposition de communication (laquelle doit avoir été soumise aux organisateur.trice.s avant le dépôt de la demande au *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche*) ;
- une preuve écrite (ex. un courriel des organisateur.trice.s) indiquant que la proposition de communication a été acceptée pour présentation. **IMPORTANT** : Aucune avance de fonds ne sera émise (par exemple pour le transport) sans une confirmation écrite que la proposition de communication a été acceptée pour présentation, et aucun remboursement ne sera émis sans une preuve écrite de participation au séminaire ou au colloque ;
- une description (sur une page) de la façon dont la proposition de communication découle de la thèse ou du projet de stage postdoctoral et de sa contribution attendue au Projet de partenariat. Puisque ce dernier élément figurera en bonne place dans l'évaluation du Comité de financement étudiant, les candidat.e.s sont invité.e.s à consulter le Projet de partenariat (en pièce jointe ou sur Teams : <https://bit.ly/3F7xBBb>), ainsi que leur (co)directeur.trice de recherche afin de recueillir leurs idées et leurs suggestions ;
- une lettre d'appui du ou de la (co)directrice de recherche, décrivant :
  1. la pertinence, pour l'étudiant.e, de participer à cette activité, puis les avantages attendus d'une telle participation, à la fois pour l'étudiant.e et le Projet de partenariat ;
  2. son engagement à solliciter une contrepartie au financement du CRIMT (ratio de financement : 50% du CRIMT – 50% de fonds de contrepartie locale) ou de la verser en puisant dans ses fonds de recherche (ex. à même une subvention ou un contrat de recherche) et, dans le cas des chercheurs postdoctoraux, que des sources de financement alternatives pour la moitié couverte par le Projet de partenariat ne sont pas disponibles ;
  3. ses attentes quant au potentiel de la thèse ou du stage postdoctoral à contribuer : a) à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ; b) à la banque de cas d'expérimentation que vise à construire le Projet de partenariat du CRIMT ;

4. son engagement à veiller à ce que l'étudiant.e participe aux activités du CRIMT (voir le sens donné à « participer » sous la rubrique **Attentes et obligations**).
- un CV complet, comprenant l'adresse courriel et l'adresse postale ;
  - des copies de tous les relevés de notes depuis la première admission à l'université, y incluant le plus récent. Les copies électroniques ou photographiques sont à privilégier (pas d'envoi postal SVP).

Tous les détails et les documents demandés devront être **envoyés dans un seul fichier PDF** à Nicolas Roby (nicolas.robby@umontreal.ca), coordonnateur scientifique du CRIMT. Les lettres d'appui peuvent être envoyées séparément, à la discrétion de votre directeur.trice de recherche et du ou de la répondante de l'établissement hôte (également par courriel, à nicolas.robby@umontreal.ca). **La date limite pour la soumission des candidatures est fixée au jeudi 14 décembre 2023.**

## Critères d'évaluation

- La qualité du projet de communication, son lien au projet de thèse ou de stage postdoctoral de l'étudiant.e et au Projet de partenariat du CRIMT, puis sa contribution à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
- L'excellence académique du ou de la candidate ;
- L'engagement du ou de la (co)directeur.trice de recherche à solliciter ou verser une contrepartie équivalente à la moitié du montant demandé.

## Attentes et obligations

- Les étudiant.e.s qui se verront octroyer une bourse devront confirmer (par écrit) leur intention de participer aux activités du CRIMT (séminaires, tables rondes, classes de maître, conférences) ; idéalement en personne ou, lorsqu'impossible, sur leur ordinateur (sur YouTube Live, par Skype, sur Teams ou par visioconférence). Les étudiant.e.s financé.e.s devront également participer à l'École doctorale du CRIMT, tenue habituellement à la fin octobre et qui est réservée aux étudiant.e.s au doctorat et au postdoctorat, ainsi qu'à la Journée doctorale du CRIMT, tenue habituellement à la mi-mai.